



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

**Maison du Commerce  
Moncton (N.-B.)**

**le 9 juin 1990**

**Vol.2, n° 4**

## PRÉCIEUX OUTIL DE TRAVAIL

Les juristes qui veulent être à la page auraient intérêt à s'abonner à **La Cour suprême en bref**, un excellent périodique publié aux éditions Yvon Blais Inc. Cette publication très comestible donne un accès rapide aux sommaires des plus récentes décisions de la Cour suprême.

Un bon moyen de parfaire sa culture juridique... en français! Les coordonnées de l'éditeur sont :

Les Éditions Yvon Blais Inc.  
430, rue Saint-Pierre  
Montréal, (Québec)  
H2Y 2M5  
tél : (514) 842-3937

## L'AJEFNB À L'HEURE DE HOLLYWOOD!

Dans le cadre de son programme d'éducation juridique populaire, l'AJEFNB progresse bien dans la réalisation de son premier vidéo portant sur l'achat et la vente d'une maison. Le montage infographique (intro-extro) a été réalisé par Le Studio AV ltée. de Moncton et le tournage se poursuit présentement.

Les membres et le public pourront voir ce premier vidéo sur leur canal de télévision communautaire dès le mois de septembre prochain.

## MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE

Le président, M<sup>e</sup> Sylvio LeBlanc,

avise les membres qu'il a approché M<sup>e</sup> Louise Somers de Saint-Quentin et que celle-ci a accepté d'être vice-présidente de notre Association, ce qui a été entériné par le C.A. à sa réunion du 12 mai dernier à Caraquet.

Est-ce un heureux présage de sa candidature possible à la présidence l'an prochain? Seule Louise le sait...

## LA CRÉATION D'EMPLOIS

Monsieur Charles Bourgeois, étudiant à l'École de droit de l'Université de Moncton se joint à l'équipe de l'AJEFNB comme employé d'été. Il a été embauché dans le cadre du programme DÉFI 90 et sera à l'AJEFNB pour une période de dix semaines. Il effectue des recherches de droit et prépare la publication de nos dépliants d'éducation juridique populaire.

Ces dépliants vous seront expédiés pour que vous puissiez les offrir à vos clients ou les leur rendre disponibles dans vos salles d'attente.

## C'EST FAIT!

À la demande de votre Association, le Conseil du Barreau a ajouté les dispositions suivantes à notre Code de déontologie professionnelle :

«L'avocat ne doit pas refuser la signification ou la réception, ou retourner un document que lui fait parvenir un autre avocat pour le seul motif que ce document est rédigé uniquement en anglais ou en français...»

Merci à tous ceux et celles qui ont appuyé cette résolution qui devra maintenant être sanctionnée à l'assemblée annuelle du Barreau à Saint Andrews le 13 juillet 1990.

**M<sup>e</sup> Sylvio LeBlanc, c.r.** et **Me Diane Bourque** (entre autres) seront là pour s'assurer que cette résolution, ainsi que celle concernant le siège de l'AJEFNB au conseil du Barreau passent sans heurts.

L'AJEFNB encourage donc ses membres à se rendre à Saint Andrews à cette occasion...

### **LA POLICE-TYPE D'ASSURANCE AUTOMOBILE**

La nouvelle police-type d'assurance automobile est maintenant disponible en format bilingue, ce qui répond à une des recommandations de l'AJEFNB dans son mémoire présenté au ministre de la Justice il y a déjà un an.

Toutefois, la nouvelle police ne règle pas les sérieux problèmes de non-conformité des deux versions de la police ni les difficultés d'ordre terminologique signalées au ministre

Le président rencontrera monsieur **Lockyer** sous peu afin que ce dernier fasse enfin corriger ces fautes qui rendent la version française de la police pratiquement inutilisable.

### **LES NOUVEAUX DÉLITS CIVILS**

C'est là le thème de notre prochaine assemblée annuelle qui aura lieu samedi le 3 novembre 1990, une date à retenir.

Notre paneliste d'honneur pour l'occasion sera nul autre que Monsieur le juge **Allen M. Linden**, une des plus grandes autorités en matière de délits civils au Canada.

### **RENCONTRE AVEC MONSIEUR LOCKYER**

Les membres du C.A.

rencontreront le ministre de la Justice lors de leur réunion du 25 août 1990 à Cap-Pelé.

La question de la police-type d'assurance automobile figurera sans doute en tête de liste de l'ordre du jour de cette réunion.

D'ici là notre président sera revenu à la charge auprès du ministre à ce sujet et ce dernier devrait pouvoir alors informer le C.A. de ce qu'il a fait pour éliminer le problème persistant que nous avons décrit plus haut.

### **CONSEILLERS CONSULTATIFS**

**M<sup>e</sup> Jean-François Cyr** d'Edmundston représentera l'AJEFNB au conseil consultatif de gestion de l'information foncière mis sur pied par le ministère de la Justice. Le représentant substitut : **M<sup>e</sup> Bernard Richard** de Cap-Pelé.

Nos deux représentants veilleront évidemment à ce que les services au public soient offerts en français en plus de prodiguer leurs bons conseils aux administrateurs de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick.

### **FACON PRECISE DE CULTIVER LE MAIS**

Trouver l'erreur... C'est facile, puisque les majuscules prennent les accents, le tréma et la cédille lorsque les minuscules équivalentes en comportent. Donc, il aurait fallu écrire : **FAÇON PRÉCISE DE CULTIVER LE MAÏS.**

**LE BREF** est le bulletin d'information bimestriel de l'AJEFNB. Le rédacteur invite les lecteurs à lui faire part de leurs commentaires et suggestions et à lui signaler tout changement d'adresse à:  
**M<sup>e</sup> Maurice F. Bourque**  
Case postale 336  
Edmundston (N.-B.)  
E3V 3K9